

SERVICE MINIMUM - LE CONTEXTE

En ouvrant dans l'ordre les pièces jointes, vous pourrez suivre le cheminement actuel de l'intention d'imposer le Service Minimum par les élus. **Tous les transports publics sont concernés, même les entreprises privées !**

Le 9 décembre 2003 a eu lieu un débat sans vote à l'Assemblée nationale sur le Service Minimum. Ce débat faisait suite au tour d'Europe des entreprises de transports publics conduit par Mr Gilles de Robien, Ministre des transports, auquel j'ai participé, accompagné de Bernard Aubin de la CFTC/SNCF.

Une forte pression des parlementaires est exercée avec démagogie sur le Ministre pour légiférer en faveur d'un **service garanti** (tous les moyens en œuvre pendant une plage horaire définie). Le ministre est conscient des réalités et préfère une solution négociée et acceptée comme c'est le cas à la RATP et où le droit de grève n'est pas remis en cause. (En 2003, 1 seule journée de grève totale).

QUELQUES DEFINITIONS pour savoir de quoi on parle, ce qui n'est pas le cas des parlementaires.

Service minimum

- Mise à disposition par réquisition de 20 à 50 % des rames et autobus
- Groupement par horaires des trains ou des bus.

Service essentiel

- Fonctionnement normal limité à quelques heures dans la journée (Canada, Italie) qui semble intéresser notre PDG.
- Système de dépannage temporaire
- Ce sont les bateaux et cars mis à disposition par le Président de région par exemple.

Service minimal garanti

- Appellation pudique de l'UDF pour le service minimum, il ne manque que la particule !

Service universel

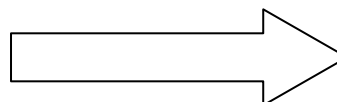
- Conception bruxelloise misérabiliste d'un service public au rabais qui ne prévoit que quelques prestations de charité pour usagers défavorisés qui, dans son cahier des charges, incluse un service minimum ou plutôt l'interdiction du droit de grève.

Continuité du service

- Chapitre 3 du projet de charte européenne des services d'intérêt économique général qui dit qu'il faut concilier le respect du droit de grève et la règle de continuité des services publics, plus contradictoire cela doit être rare !

Service garanti

- Fonctionnement de tous les moyens de transport sur une plage horaire définie.



06 07 38 01 95

Thierry LEROY et Daniel ZIVIC
Coordination des Transports Urbains
CFTC / FGT 26 rue Ordener 75018 PARIS
E-mail : cftc-ratp@wanadoo.fr



OUI, MAIS ...

Ceux qui prônent n'importe quoi par démagogie oublient plusieurs facteurs.

1 – Aux heures de pointe, les transports publics assurent déjà un service minimum tant ils sont surchargés, Que seroit-ce si les usagers se présentaient avec la moitié des moyens mis en œuvre ? La sécurité serait remise en question.

2 – En fait, la jurisprudence émanant du conseil d'Etat, montre que l'administration n'est en aucun cas tenue d'assurer absolument un service minimum, elle n'en a que le droit et la possibilité. Le service minimum touche le droit de grève, droit constitutionnel, il faudrait donc modifier la constitution soit à VERSAILLES, soit par référendum.

3 – Les usagers, en cas de service minimum, trouveraient cette grève plus supportable, ce qui risquerait de la prolonger, les directeurs laissant pourrir la situation envers les syndicats.

Compte tenu des attaques que subissent les salariés de notre pays, supprimer l'arme ultime du monde du travail serait jeter de l'essence sur le feu.

Nos statuts aux uns et aux autres ne sont pas un obstacle à la modernisation. Ils n'empêchent rien, ce sont seulement des textes annexes ou des habitudes qui sont venus en polluer les principes de base. Ils doivent, à nos yeux, être un cadre juridique dans lequel le respect des engagements vis-à-vis des agents autorise une certaine souplesse à l'entreprise.

LA CFTC qui aborde toujours les problèmes de manière impartiale, est consciente que les entreprises qui assurent un service public se trouvent elles-mêmes confrontées à la nécessité de développer une nouvelle logique sociale pour améliorer la performance économique, qui se traduit chez nous en qualité de service, nous étions prêts à discuter des problèmes mais nous avons les élites les plus bêtes du monde.

Il ne suffit pas d'avoir raison. Des sacrifices nous sont demandés depuis 1974 sans que nous ayons le sentiment que cela puisse déboucher sur un avenir meilleur.

Nous avons vécu les premières révoltes contre la mondialisation. La compréhension à l'égard des grévistes par 60 % des Français en est la preuve, ils perçoivent que si les salariés du secteur public perdent leur combat de « légitime défense », c'est le monde du travail en entier qui perdra.

Nous rappellerons qu'aucune convention collective ne peut avoir pour effet de limiter ou de réglementer l'exercice du droit de grève, droit individuel qui est constitutionnellement reconnu, sauf à modifier la constitution, la solution ne peut venir que d'un PACTE DE PAIX SOCIALE basé sur la confiance.

L'objectif à atteindre ne peut se résumer à la seule limitation du droit, pour les agents, de se défendre. Il s'agit d'améliorer les procédures de négociation qui permettent d'éviter la grève, arme ultime de dernier recours aux yeux de la CFTC – RATP.